



# Reseau Permis de vivre Pour le droit à un habitat choisi

Par Jeff, du réseau *Permis de vivre*



Notre civilisation connaît en ce début de 21ème siècle une crise globale : économique, sociale, énergétique, écologique, éthique et spirituelle. L'habitat conventionnel, destructeur de tout ce qui lui préexistait, isolant de la nature et des autres, correspond à cette civilisation en faillite. Venus d'horizons les plus divers mais ayant pour point commun la recherche d'une vie en harmonie avec la nature et les hommes, nous sommes chaque jour plus nombreux à choisir un autre type d'habitat, sobre, beau, respectueux de la terre qui l'accueille. Mais les obstacles réglementaires sont légion et la mise en place d'une solution globale s'impose.

Censé empêcher les plus riches de construire n'importe quoi n'importe où, le droit de l'urbanisme et de la construction est surtout utilisé aujourd'hui pour empêcher ceux qui ne sont pas les plus riches d'édifier leurs habitats simples dans les endroits où la nature les y invite. A chaque étape, les lois et règlements nous entravent : zones interdites à l'habitat, techniques non reconnues (toilettes sèches, phytoépuration...), forme d'habitat interdite car ne respectant pas "l'architecture

locale", etc. Et pourtant maisons en bois, en paille, en terre, cabanes, yourtes, tipis, zomes et autres roulottes sont des solutions justes et pertinentes aux crises que nous traversons, dont celle du logement.

Ce sont deux conceptions de l'« Habiter » qui s'opposent. L'une où l'implantation humaine est perçue comme destructrice et exclusive, ce qui est effectivement le cas du mode d'habitat qu'on nous impose. L'autre considérant au contraire que l'homme peut vivre en harmonie avec le vivant dont il fait partie à part entière et coopérer avec la faune et la flore pour une vie commune mutuellement enrichissante.

*Permis de vivre* propose une solution globale prenant en compte la nécessaire protection de la nature des folies humaines. Nous souhaitons que soit créé un nouveau zonage dans les documents d'urbanisme : les zones éco-constructibles, dans lesquelles l'implantation sera soumise à un cadre légal imposant de nombreuses contraintes d'ordre écologique dans un double objectif :

- permettre une installation humaine ne nuisant pas à la faune et la flore mais qui au contraire favorise son épanouissement,
- empêcher le prix au mètre carré d'atteindre celui du terrain constructible.

Pour atteindre ce but, nous avons lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 5000 signatures et nous travaillons avec toutes les personnes intéressées (élus, porteurs de projet...) afin de favoriser, dans le cadre légal actuel, la mise en place d'expériences exemplaires qui permettent de convaincre de la justesse et de la pertinence de nos choix et objectifs.



Vue d'ensemble de l'Oasis de Bellecombe, et l'intérieur raffiné de la yourte de Michel Marchand, fondateur de l'Oasis.

## *Permis de vivre*

est un réseau informel créé à l'initiative de Michel Marchand dans la mouvance des Oasis en Tous Lieux. Une pétition, un site internet et une lettre d'information électronique, des interventions auprès d'élus et d'administrations ainsi que des contacts croisés entre de nombreux groupes et individus constituent le coeur de l'activité de notre réseau.

Pour participer au réseau :  
[www.permisdevivre.org](http://www.permisdevivre.org)  
[contact@permisdevivre.org](mailto:contact@permisdevivre.org)

